



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RUE TRAVERSIERE**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande en date du 29 octobre 2021 de Monsieur Frédéric FRANOUX sollicitant une autorisation d'occuper le domaine public au 5, rue Traversière à HOCHSTATT pour la réalisation de travaux intérieurs par la Sté KBANE d'ERSTEIN ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité et des commodités de la circulation ;

ARRETE

- Article 1er :** Le lundi 15 novembre 2021, à partir de 13 h 30 et ceci jusqu'à 17 heures, la Société KBANE est autorisée à occuper le domaine public ; en l'occurrence devant le N° 5 de la rue Traversière à HOCHSTATT.
- Article 2 :** En raison de l'étroitesse de la voie, la rue Traversière sera temporairement interdite à la circulation de tout véhicule, excepté les riverains.
Les riverains des N° 6, 6a, 7 et 8 pourront accéder, à titre exceptionnelle, à la rue Traversière par la rue Foltzer (côté sens interdit). Et les riverains des N° 1 et 3 pourront provisoirement circuler en sens interdit vers la rue des Écoles.
- Article 3 :** Un camion de la Sté KBANE sera autorisé à stationner provisoirement dans ladite rue pour réaliser des travaux d'isolation intérieure.
- Article 4 :** Des panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 5 :** Ampliation
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
 - à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH
 - aux Brigades Vertes de SOULTZ et de WALHEIM
 - à la société KBANE d'ERSTEIN
 - à Monsieur Frédéric FRANOUX de HOCHSTATT
 - aux Riverains

HOCHSTATT, le 02 novembre 2021
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

